

2015 : CHANGEMENT DE CAP

En ce début d'année 2015, les cartes du jeu économique ont été largement rebattues.

Pour contrer le risque de spirale déflationniste en Europe, la Banque Centrale Européenne a adopté une ligne de conduite analogue à celle adoptée avant elle par d'autres banques centrales. Dans le même temps, la situation énergétique des Etats-Unis, le ralentissement de la croissance chinoise et le jeu géopolitique au Moyen Orient se sont combinés pour réduire considérablement le cours du pétrole.

La conjugaison de ces deux évolutions majeures offre naturellement un ballon d'oxygène à l'Europe. Sa facture énergétique se trouve allégée, même si cet allègement n'est que partiel en raison de l'évolution du rapport dollar / euro, mais surtout les produits et services européens gagnent en compétitivité prix. Cependant, tous les secteurs ne sont pas également placés pour tirer avantage de la situation : les mieux positionnés sont les secteurs exportateurs. Les autres secteurs ne seront impactés que dans un second temps. De même, tous les pays européens ne sont pas identiquement situés. En France, tout particulièrement, les problèmes structurels ne se trouvent pas effacés pour autant : incapacité à maîtriser la dépense publique, rigidités de la législation du travail et chômage structurel qui en découle,...

Pascal MARTIN-RETORD

Désaffiliation des TNS du RSI

Sur la base de quelques décisions de justice venues préciser le statut juridique du RSI (Régime Social des Indépendants), court actuellement l'idée que les TNS (Travailleurs Non Salariés) pourraient s'en désaffilier.

Il s'agit d'une fausse bonne idée.

Le RSI résulte de la fusion de plusieurs régimes différents antérieurs. Cette fusion n'a pas été correctement maîtrisée et le RSI fonctionne mal. C'est un fait établi par plusieurs dizaines de milliers de contentieux ouverts. Pour autant, il s'agit bien d'un régime obligatoire, et l'adhésion n'est pas optionnelle.

Les voies alternatives évoquées portent avant tout la promesse de difficultés administratives et de contentieux qui seront à suivre.

Gestion immobilière : formalisme

Il paraît une nouvelle fois utile d'insister sur l'importance à accorder au formalisme en matière de gestion immobilière.

Le choix et la mise en place d'un cadre juridique adéquat pour la réalisation d'une acquisition doit intervenir avant l'acquisition ou la construction, et non pas après, une fois les opérations lancées ! En effet, une telle réflexion prend un peu de temps pour être correctement conduite.

De même, la rédaction des baux et de leurs avenants doit précéder le service ou l'ajustement des loyers. La facture des loyers doit ensuite intervenir conformément aux énonciations des baux.

C'est une question de sécurité juridique.

Application du droit du travail

Comme chacun sait, le droit du travail français est d'une complexité inouïe, d'une rigidité inégalée, et est largement biaisé au détriment des employeurs.

Même si cette situation critiquable produit des effets économiques assez désastreux, elle s'impose à nous.

Pour cette raison, il est essentiel de faire preuve d'anticipation dans la prise de décision sur ce terrain, et dans les demandes d'études qui nous sont adressées.

Dans bien des cas, une question apparemment anodine exige en réalité des recherches approfondies, et la mise au point d'une réponse pertinente ne peut pas être instantanée.